

REGISTRE CENTRAL DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS:

LA LISTE DES MARQUES DÉPOSÉES ET BREVETS D'INVENTION – www.registredesbrevets.fr

Tout courrier doit être adressé à:

REGISTRE CENTRAL DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS
Immeuble le Veronèse, 19-21, avenue Dubonnet, 92400 Courbevoie
e-mail : contact@registredesbrevets.fr

LA MARQUE CI-CONTRE A ÉTÉ DÉPOSÉE À L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SIS À COURBEVOIE, AVEC DEMANDE DE MISE SOUS PROTECTION JURIDIQUE.

LE 07.12.2015 LE REGISTRE CENTRAL DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS A COMMENCÉ SON ACTIVITÉ. ELLE CONSISTE EN L'ENREGISTREMENT DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS FRANÇAISES EXISTANTES DANS LE NOUVEAU REGISTRE CENTRAL OU L'ENREGISTREMENT A DÉBUTÉ À LA DATE SUSMENTIONNÉE.

L'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE QUI A ÉTÉ DÉPOSÉE PRÉALABLEMENT AUX FINS DE LA PROTECTION JURIDIQUE, AU NIVEAU NATIONAL, AUPRÈS DU REGISTRE CENTRAL DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS POUR UNE DURÉE DE 10 ANS EST SUJET À DES FRAIS D'INSCRIPTION UNIQUES QUI S'ÉLÈVENT À 325,00 EUR.

MARQUE:

NOM

CLASSIFICATION

DEMANDEUR/DÉTENTEUR DU BREVET DE LA MARQUE DÉPOSÉE:

N

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE MISE SOUS PROTECTION JURIDIQUE: 2011-11-02

NUMÉRO DE LA DEMANDE DE MISE SOUS PROTECTION JURIDIQUE

MERCI D'UTILISER LES DONNÉES CI-CONTRE DE FAÇON EXACTE POUR LES PAIEMENTS CONCERNANT LE DÉPÔT AU REGISTRE CENTRAL DES MARQUES DÉPOSÉES ET INVENTIONS.

LE VIREMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ UNIQUEMENT PAR VIREMENT SEPA. POUR EFFECTUER UN VIREMENT SEPA, L'ADRESSE DE LA BANQUE DU DESTINATAIRE DOIT ÊTRE IDENTIFIÉE PAR LE CODE BIC/SWIFT.

BENEFICIAIRE: LA LISTE DES MARQUES DÉPOSÉES ET BREVETS D'INVENTION

L'ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE: POUR LES VIREMENTS SEPA L'ADRESSE N'EST PAS REQUISE

IBAN: PL90114000004002011200003365

BIC/SWIFT: BREXPLWMBK

MONTANT:

TITRE DU VIREMENT

MERCI D'EFFECTUER LE PAIEMENT À VOTRE BANQUE DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS À RÉCEPTION DE CE COURRIER.

L'enregistrement de la marque déposée au Registre central des marques déposées et inventions est facultatif en ce qui concerne la création et la durée de la protection juridique de la marque déposée ainsi qu'à son dépôt officiel au registre public; la marque déposée est enregistrée pour 10 ans, une prolongation n'étant pas exclue. La réalisation du paiement (à l'aide des données ci-contre) entraîne l'enregistrement de la marque déposée susmentionnée au Registre central des marques déposées et inventions et équivaut à la prise de connaissance du contenu du courrier ci-contre ainsi que des conditions applicables qui y sont mentionnées, y compris les informations détaillées ci-dessus, relatives à la marque déposée concernée.